

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt et le treize janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le neuf janvier s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MACHEFERT Bernard, le Maire.

Présents : Mesdames HERAULT Céline, LANTERNANT Bernadette, LEAL Cécile, MIRANDE Martine, Messieurs ABIER François, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MACHEFERT Bernard, MOHSEN Raymond.

Excusé : Monsieur MOREAUD Romain,

Pouvoir : Monsieur NÉGRIER Régis a donné pouvoir à Madame MIRANDE Martine

Secrétaire de Séance : Monsieur BARANGER Philippe

## AFFAIRES COMMUNALES

### CEREMONIE VŒUX DU MAIRE ET DU CM

Le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour l'organisation et le déroulé de la cérémonie qui a eu lieu le 11 janvier dernier.

Les administrés présents étaient satisfaits de leur soirée.

La formule dans son ensemble peut être retenue pour les prochains vœux.

### HAIE TENNIS

Le Maire rappelle qu'après discussion lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la question du devenir de la haie étant entendu qu'elle prend de plus en plus d'ampleur en largeur comme en hauteur.

Taille ou arrachage et plantation de nouveaux végétaux, car l'essence des arbres actuels ne supporte pas de taille sévère.

Depuis, il a reçu le devis de l'entreprise Jourdain qui propose la taille complète de la haie avec enlèvement des déchets verts pour 800 € TTC.

Il demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer.

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident :

- Taille de la haie longeant les terrains de boules et jusqu'à fleur du bâtiment des sanitaires, côté terrain de tennis.
  - o Taille peu épaisse des deux côtés de la haie,
  - o Taille sèche au-dessus pour ramener la hauteur de la haie à 2 m.
- coupe et arrachage de la haie restante,
- dessouchage,
- enlèvement des souches et des végétaux,

Il pourra être envisagé plus tard la taille de la haie restante si elle ne réagit pas bien à la taille effectuée.

Une nouvelle demande de devis sera faite auprès de l'entreprise Jourdain. **10 Pour.**

### VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe que les travaux de voirie « Chemin de la Papillère » et réalisation du revêtement de la « zone de stock » sont en cours de réalisation par le Syndicat Départemental de la Voirie.

- Chemin de la Papillère :

- pose de caniveaux, aménagement du fossé, pose de bordures de trottoirs.
- pose de bicouche et d'une partie bicouche rosée sur la partie parking devant les habitations.

Le Maire ajoute que les riverains de cette voie se plaignent du passage à grande vitesse de véhicules. Ils demandent la pose de ralentisseurs.

Les Conseillers après discussion envisagent plutôt la réduction de vitesse à 30km / h.

**9 Pour – 1 Abstention**

A ce propos, le Maire suggère que le 30 km / h, soit instauré sur les voies communales principales :

- Chemin de la Papillère,
- Chemin du Pèlerin,
- Rue de Perjus...

Après discussion, seuls le Chemin de la Papillère et la rue de Perjus seront mis à 30 km / h. Pour les autres voiries : Chemin du Pèlerin, Chemin les Arnoux, rue des Vignes...le Conseil avisera en fonction des résultats obtenus.

En attendant, le Maire propose, pour les voies retenues :

- de commander les panneaux et la signalisation afférente,
- de prendre les arrêtés de circulation en conséquence.

Une note d'information sera également transmise à tous les administrés pour les informer de cette décision.

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

#### **9 Pour – 1 Abstention**

##### - Chemin de la Croisette

Le Maire rappelle qu'un devis est en cours, établi par le Syndicat de la Voiries pour le réaménagement du Chemin de la Croisette. Pose de 2 stops au croisement « Croisette – Moulin » et ligne continue du haricot au stop.

Il avait été prévu de supprimer le stop existant sur le Chemin de la Croisette en venant de Thenac.

Par mesure de sécurité, le Maire suggère de le laisser en place.

#### **10 Pour**

### **LOTISSEMENT LA ROUZERIE**

Le Maire informe que les travaux de viabilisation ont débuté. L'assainissement collectif est du domaine privé. Concernant le téléphone, le réseau téléphonique du Chemin des Arnoux est toujours en aérien. Il serait bon de profiter de l'opportunité des tranchées du lotissement GRIVET pour enfouir le réseau jusqu'aux maisons Rambaud et Goubard avant l'installation de la fibre optique.

Aussi, il a demandé à l'entreprise BORDET, chargé des travaux d'enfouissement des réseaux, l'établissement d'un devis pour prévoir un réseau souterrain en y incluant le réseau de la fibre.

Il a demandé également l'établissement d'un devis, auprès du SDEER, pour l'extension du réseau électrique et la mise en souterrain du réseau du Chemin des Arnoux, dernière portion de la commune à être en aérien.

L'éclairage public et notamment le lampadaire devraient être pris en charge par le lotisseur. Il faut prévoir le KD à l'angle du lotissement. Un seul lampadaire est suffisant compte tenu des KD existants.

Le chemin piétonnier est tracé et en cours de réalisation.

A la demande de l'entreprise de terrassement, les déblais sont stockés sur le chemin situé avant l'autoroute, il n'était pas possible de le stocker sur le parking de l'ancienne décharge, le sol étant trop mou, les camions pourraient s'y enliser.

### **CLOTURE DU COMPLEXE SCOLAIRE ET CLSH**

Monsieur Body informe que les panneaux de grillage sont abimés. Ils sont tordus et pourraient casser.

Les élèves ont pris par habitude de courir et se jeter dessus par jeu.

Par mesure de sécurité, il conviendrait de les remplacer par des panneaux renforcés ou bien de les consolider, sur leur largeur à l'aide de poteaux supplémentaires à la verticale et à l'horizontale.

Après discussion, la question sera étudiée avec les employés communaux.

### **LE CLONE FLANQUET**

Le Maire informe que la labellisation « Parcours découverte » aura lieu officiellement le jeudi 6 février à 10h00.

L'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge, l'Association Régionale de Pêche de Nouvelle Aquitaine, le Président de l'AAPPMA "Les Pêcheurs Saintongeais", un journaliste de Sud-Ouest et le Maire seront présents.

Le nettoyage, l'entretien du site et du bâtiment sanitaire sont prévus avant cette réunion.

Si les conditions météorologiques le permettent, les employés finiront également les travaux de terrassement au niveau du point le plus bas de l'étang.

### **LOGEMENTS LOCATIFS :**

#### **– 2 rue des Passeroses**

Des fuites du toit avaient été constatées au niveau des toilettes et de la salle de bain à l'étage.

Les poutres et la charpente ne paraissent pas endommagées par ces fuites. Par contre, le remaniement et le remplacement de courants semblent nécessaires.  
Ces travaux sont à prévoir au BP 2020.

#### **- 6 rue du Vigneau**

Le zinc et la dalle de la tourelle sont à refaire.

Le Maire présente des devis d'entreprises de couvertures qui proposent le remaniement de l'ensemble de la toiture, le remplacement des faitières et des dalles.

La moins-disante est l'entreprise Préguihat. 10 320 € TTC

Le Maire propose d'étudier le devis avec l'artisan afin de déterminer si l'ensemble des travaux sont nécessaires.

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

#### **- 8 rue des Passeroses**

La toiture est certainement à revoir. Des courants et des chapeaux seraient éventuellement à poser. Mais en dessous des tuiles, il y a des plaques d'éverite qui sont en état. La locataire n'a pas signalé de fuite.

Par contre, quelques travaux seraient à prévoir comme le remplacement des convecteurs, la peinture des volets. Revoir les velux en repassant du vernis ou des produits étanches sur les ossatures.

Les Conseillers rappellent que l'entretien des peintures intérieures et des tapisseries sont à la charge du locataire.

## **AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

### **COMMISSION TOURISME**

Madame Mirande donne le compte rendu de la dernière commission du 13 janvier 2020 :

#### **Les Echappées Rurales :**

En 2019 : 5 000 personnes au total ont assisté aux 8 soirées organisées. Cela représente environ 620 personnes par manifestation.

En 2018 : 2 500 personnes sur 6 soirées.

Pour 2019, un pic à Vénérand de 1 216 personnes dû à l'ouverture du château pour la première fois ouvert au public.

Suite à un questionnaire complété par les participants, le public était composé de :

- 40 % d'habitants,
- 8 % touristes,
- 30 % de Saintais ou du territoire de la CDA.

67 % du public satisfait. Un bémol quant aux propositions de restauration sur place. Pas assez de choix ni de quantité.

40 bénévoles, en moyenne, sont nécessaires pour l'organisation et le déroulement de ces soirées.

Ces soirées ont un impact sur l'économie du territoire, le tourisme, la valorisation des villages, les liens entre les habitants, les associations et la CDA.

Budget : 80 363 €, (en moyenne 10 000 € / commune). 9 000 € de communication environ.

En 2020, 6 soirées de prévues :

- 3 en juillet, les 3, 10 et 31,
- 3 en août. Les 7, 21 et 28.

La Commune de Préguihat a été retenue pour le vendredi 10 juillet.

Budget pour l'ensemble des manifestations prévues : 72 000 € dont 6 000 € pour la communication.

Des communes côté Est vont être sollicitées pour répartir ces soirées sur l'ensemble du territoire.

En avant soirée, prévoir de faire découvrir les producteurs locaux ou des visites du patrimoine ou rencontrer les acteurs de la soirée. Il faut également améliorer la restauration.

Jusqu'à la mi-février, les techniciens de la CDA vont contacter les communes retenues pour les repérages techniques, définir la jauge pour laquelle la commune est capable d'accueillir le public par rapport à la

sécurité. Les troupes de spectacles seront choisies en fonction du lieu proposé et de la capacité à accueillir. Le public se déplaçant également en fonction des spectacles proposés. L'APMAC est sollicitée pour les éclairages et la sonorisation.

Il faut réfléchir au parking sachant que les fouilles complémentaires risquent d'être en cours sur le terrain du futur lotissement communal.

La Commune de Pisany veut reconstituer l'histoire de leur village sous forme de spectacle avec une association et les habitants de la commune.

Pour ce projet, le financement de 4 000 € est nécessaire, mais en dehors du budget des Echappées rurales.

### **Stratégie de développements touristiques 2020- 2022 :**

- Promouvoir le tourisme,
- développer la notoriété et l'attractivité du territoire de la Saintonge Romane,
- qualifier, renforcer, enrichir l'offre du territoire (art roman, aqueduc, musique ...)
- optimiser les ressources financières et la taxe séjour,
- travailler les indicateurs touristiques,
- regrouper les bureaux de l'office du tourisme de Saintes,
- travailler en concert avec les prestataires,
- améliorer l'accueil,
- décentraliser en allant sur les lieux touristiques pour donner des informations aux touristes,
- réactiver les rencontres,
- initier une boutique test avec produits locaux et tout ce qui représente le territoire (dès 2020)
- créer un magazine et des cartes détaillées de la région,
- accompagner et mettre en réseau les différents prestataires.

Les actions en 2020 :

- Budget de 530 000 € prévu dont 390 000 € de la CDA, 140 000 € de taxe de séjour.
- développer Terra Aventura, mais cela coûte déjà très cher malgré le fait que ce jeu fonctionne très bien. Le coût important est dû aux programmes et aux mises à jour des jeux interactifs nécessaires à cette activité.
- redynamiser l'Office du tourisme,
- projet de contrat destination expérience « Cognac ».

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Conseil d'exploitation de la Régie des déchets du 3/12/2019 :

- hausse de 300 % d'ici à 2025 de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) Il s'agit des Ordures Ménagères et du tout-venant. 15 € / T de déchets en 2017, 65 € / T en 2025.

Pour favoriser le recyclage, l'Etat a décidé de diminuer les points d'enfouissements, cela entrainera une taxe de 100 € / T pour les déchets ultimes.

S'ajoute à tous ces points :

- la crise du marché de recyclage. La Chine qui importait 35 000 000 T de déchets réduit son importation à 3 500 000 T.
- le prix de récupération des cartons bruns est de 35 € / T. Auparavant, le prix était de 85 € / T.
- augmentation des déchets bois et des déchets verts, alors que la demande de ces produits recyclés par les industriels est en nette diminution. Le coût de la T est de 70 €.

En conséquence, le Cyclad demande à la CDA pour 2020, 125 000 € supplémentaire pour le recyclage et la récupération des déchets. Cela représente une augmentation de la redevance de 4 € / foyer.

La suggestion de passer de 18 à 12 levées par an et par foyer n'a pas été retenue par les membres du Conseil Communautaire, alors qu'en moyenne, il n'est constaté que 10 levées par an et par foyer.

La grille tarifaire applicable au 1/1/2020 :

- 114 € part fixe (accès au service),
- 62 € part variable pour les bacs de 120 l,
- 124 € part variable pour les bacs de 240 l.

A cela s'ajoute la part variable en fonction du nombre de levées à partir de la 19<sup>E</sup> soit 3.36 € / levée.

La Commission a de nouveau réclamé que le montant de la redevance soit revu, afin de différencier les foyers composés d'une personne et ceux de 2 personnes.

Madame Mirande informe que cette demande est faite régulièrement depuis quelques années.

A titre d'information, en ville la différence est faite mais la redevance est beaucoup plus chère qu'en milieu rural, car la collecte est beaucoup plus fréquente : 227 € / 1 personne, 246 € / 2 personnes.

Actuellement, grâce au PAV, le bilan 2019 est de + 856 000 €. Si le porte à porte avait été conservé le bilan 2019 serait de – 458 000 €.

Les élus déplorent que le règlement du tri ne soit pas uniforme sur l'ensemble du territoire français. Ils regrettent également que l'Etat ne fasse pas pression sur les industriels pour réduire les suremballages.

Concernant les déchetteries, au budget 2020 :

- 400 000 € pour la mise aux normes des déchetteries,
- 200 000 € d'étude pour une nouvelle déchetterie,
- 160 000 € pour la géolocalisation des véhicules.

Une convention avec la société COREPIL a été établie pour la récupération des piles et des accus.

#### **Indicateurs 2019 :**

- 7 319 752 € budget fonctionnement
- 32 780 usagers. 780 en plus par rapport à 2018 dont un certain nombre recensé grâce à la remise des macarons pour l'accès aux déchetteries.
- 54 agents titulaires,
- 26 camions et engins,
- 75 circuits de collecte.

Diminution de tous les déchets : OM, emballages, verre, papier...

- le tout-venant : - 15 %,
- carton : - 10 %,
- bois : - 8 %
- carburant : - 36 %, (211 580 l)

Une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour l'achat du compacteur.

#### **Les Composteurs :**

Il n'y a plus de distribution de composteurs au sein de la CDA. Le Cyclad qui avait pris les fournitures à sa charge, a décidé de ne plus en distribuer. Cela n'est pas normal. A l'heure actuelle où l'on demande aux usagers de réduire de plus en plus leurs déchets, le composteur est nécessaire pour recycler les fermentescibles. Madame Mirande demandera des explications à la Commission Environnement qui aura lieu le 14 janvier.

Le Maire ajoute que les communes n'ont pas été mises au courant de cette décision.

## **COMMUNICATION DU MAIRE**

### **PROJET LOTISSEMENT**

Madame Mirandé récapitule les idées et les souhaits retenus par la commission et l'atelier.

- eaux pluviales à traiter
- étude de sol à faire,
- étude sur l'eau,
- travailler sur l'offre locative,
- définir l'énergie, le type de chauffage (commun ou individuel),

Elle précise que Madame Plaire, sa collaboratrice paysagiste et les techniciennes de la CDA ont répertorié toutes les remarques des membres de l'atelier. Elles seront classées par thème, cela permettra d'avoir la meilleure vision possible du projet.

### **FIBRE OPTIQUE**

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion d'information à destination des élus du territoire. L'armoire devrait être installée fin janvier sur la commune.

L'armoire est faite pour raccorder 300 logements, 201 foyers répertoriés sur Préguiillac.

Différentes zones y sont installées, les raccordements ne sont pas tous faits en même temps.

Les administrés peuvent consulter le site Orange, rubrique « carte de couverture, fibre optique » pour savoir si leur foyer est éligible et donc répertorié.

Dès 2020, 70 prises sont déjà éligibles. Les usagers devront faire la demande de raccordement.

Les travaux de raccordement entre la rue et l'habitation est à la charge de l'abonné ainsi que le passage à l'intérieur de la maison. S'il n'y a pas de gaine existante déjà installée pour le réseau téléphonique, il faudra prévoir ces travaux d'installation avant le passage du technicien d'Orange pour la mise en place de la fibre.

Pour les fournisseurs autres qu'Orange, les opérateurs devront prévoir leur installation dans les armoires avec l'autorisation d'Orange sinon les abonnés de ces opérateurs ne seront pas raccordés.

**Une réunion d'information organisée par Orange devrait avoir lieu courant premier trimestre 2020 pour donner tous les détails aux particuliers.**

**Au lancement de la fibre, il sera certainement fait des offres d'abonnement.**

### **REZO POUCE**

Après avoir rappelé que le service transport de la CDA est en attente de la désignation du délégué communal pour instaurer le service « REZO POUCE » sur la commune, Monsieur BARANGER Philippe se porte volontaire.

Les automobilistes qui font régulièrement le même trajet, par le biais de Rézo Pouce, pourront véhiculer des passagers qui ont besoin de transport.

Le délégué devra suivre :

- une session de formation sur la présentation du service,
- une visite sur le terrain (définir le ou les arrêts),
- une réunion pour connaître le transport à la demande et les lignes régulières du territoire.

### **COMMISSION DE SECURITE**

Le Maire informe que la Commission de sécurité pour la salle polyvalente doit avoir lieu courant 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Des travaux vont devoir être faits en fonction du rapport de vérification SOCOTEC afin que la salle soit aux normes.

Le Maire rappelle que SOCOTEC vérifie :

- le circuit électrique,
- Le circuit alarme incendie,
- le circuit gaz.

Les extincteurs ont été vérifiés par la Sté Chubb (anciennement Sicli)

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CABINE TELEPHONIQUE « Dépôt livres »**

Madame Mirande rappelle qu'il reste à finir de coller des banderoles d'indication sur la cabine.

Cela va être rappelé aux agents communaux.

## **REUNIONS ET CEREMONIES**

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 17 février – 20h00 Affaires Communautaires